

Séance publique du conseil communal du 9 février 2023

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation de la charte climat 2023 ;
2. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
3. Présentation du plan pluriannuel financier « PPF » portant sur les années 2024-2026 ;
4. Allocation d'un subside extraordinaire à l'association « Swimming Club Redange » ;
5. Approbation des statuts de l'association sans but lucratif « Gudd Noperen vun Osper, Räichel an der Elz » ;
6. Approbation d'un projet d'aménagement particulier – nouveau quartier portant sur des fonds sis à Lannen, au lieu-dit « rue de Roodt » ;
7. Saisine du projet de modification ponctuelle du PAG « In der Fraesbich » à Redange/Atttert ;
8. **HUIS CLOS** : Classement d'une salariée à tâche intellectuelle engagée auprès de la Maison relais ;

Divers.

Présents : M. Henri GEREKENS, bourgmestre, M. Luc PAULY et M. Tom FABER, échevins, M. Jeff MULLER, Mme Monique KUFFER, M. Jean Valentin BODEM, M. Charles WELTER et M. Raymond REMAKEL, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

Absents : /

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres présents.

Approbation de la charte climat 2023-2030

Approbation des mesures prévues dans la charte climat 2023 à 2030.

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

Le conseil communal a approuvé les actes, contrats et compromis suivants :

- acte de constitution de servitudes du 26 janvier 2023 conclu avec M. Charles Kim Albert GOEDERT et M. et Mme Marc ENTRINGER et Patricia Jeanne Claude SCHMITT par lequel une servitude réciproque de construction au profit de M. et Mme Marc ENTRINGER et Patricia Jeanne Claude SCHMITT a été constituée, sur les fonds suivants, inscrits au cadastre comme suit :

N° cadastre	Section	Lieu-dit:	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
148/3517	C d'Ospern	Rue Principale	Place	0	5	49
148/3518	C d'Ospern	Rue Principale	Place	0	5	18

TOTAL

0	10	67
----------	-----------	-----------

- Convention de mise en œuvre Pacte logement 2.0, signée en date du 22 décembre 2022 ;
- Compromis d'échange du 12 janvier 2023 conclu avec M. Albert DONDLINGER par lequel la Commune de Redange/Attert cède et abandonne à la personne susmentionnée les fonds repris au tableau ci-après :

N° cadastre	Section	Lieu-dit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
	C d'Ospern					
698		Im Ecker	Terre labourable	0	6	60
696/2354		Im Ecker	Terre labourable	0	27	00
697/2355		Im Ecker	Terre labourable	0	50	10
701/2357		Im Ecker	Terre labourable	0	51	50
703/1809		Im Ecker	Terre labourable	0	26	40
703/1810		Im Ecker	Terre labourable	0	29	90
703/2358		Im Ecker	Terre labourable	0	71	50

2	63	00
----------	-----------	-----------

En contre-échange, M. DONDLINGER, cède et abandonne à la Commune les fonds repris au tableau ci-après :

N° cadastre	Section	Lieu-dit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
32/1066	E de Reichlange	Langwies	Pré	2	65	05

2	65	05
----------	-----------	-----------

Présentation du plan pluriannuel financier « PPF » portant sur les années 2024-2026

Présentation du tableau de synthèse globale ainsi que des annexes du plan pluriannuel de financement (PPF) pour les années 2024-2026.

Allocation d'un subside extraordinaire à l'association « Swimming Club Redange »

Allocation d'un subside extraordinaire de 420,00.- € à l'association sans but lucratif « *Swimming Club Redange a.s.b.l.* » à titre de soutien de l'organisation de manifestations sportives.

Approbation des statuts de l'association sans but lucratif « Gudd Noperen vun Osper, Räichel an der Elz »

Approbation du dépôt des statuts présentés par l'a.s.b.l. « Gudd Noperen vun Osper, Räichel an der Elz ».

Approbation d'un projet d'aménagement particulier – nouveau quartier portant sur des fonds sis à Lannen, au lieu-dit « rue de Roodt »

Approbation du projet d'aménagement particulier « rue de Roodt » à Lannen, élaboré par le bureau d'études Rausch & Associés sur initiative de MM. Claude et Roland HAHN de Platen, présenté par le collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Redange/Attert sous les

conditions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et conformément à l'avis susmentionné du 11 février 2022.

Saisine du projet de modification ponctuelle du PAG « In der Fraesbich » à Redange/Attert

Approbation du projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Redange/Attert actuellement en vigueur et se rapportant aux parcelles inscrites au cadastre de la commune de Redange/Attert, section D de Redange, numéros 652/5899, 652/5900,651 et 649/5763 en partie, au lieu-dit « Fraesbich » couvrant une surface totale de +/- 0,69 ha, comme suit :

- Reclassement de la zone horticole en « zone spéciale horticole » ;
- Adaptation de la servitude existante en limite Nord en servitude « urbanisation – milieu naturel » ;
- Superposition d'une servitude « urbanisation » - paysage en limite Ouest de la zone d'étude ;
- Classement de la « zone spéciale horticole » en PAP « quartier existant – zone spéciale horticole » (QE-SPEC-H).

HUIS CLOS : Classement d'une salariée à tâche intellectuelle engagée auprès de la Maison relais

Classement de Madame Clémentine VAN LAERE, de Roodt, salariée auprès de la Maison relais, dans la carrière C4 de la convention collective SAS.
